

# La Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada

## Initiative de recherche multi-chercheurs (IRMC)

### Réseaux virtuels cliniciens-chercheurs-patients de la maladie de Huntington

#### Appel de demandes (AD)

#### **À propos de la Fondation Brain Canada**

La Fondation Brain Canada est un organisme national sans but lucratif qui encourage et soutient l'excellence, l'innovation et le changement dans le domaine de la recherche sur le cerveau au Canada. Depuis plus d'une décennie, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, de manière à investir de façon plus éclairée dans des recherches sur le cerveau, axées sur des résultats précis qui profiteront aux patients et à leur famille.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau est un partenariat public-privé entre Santé Canada et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. La Fondation Brain Canada recueille 120 millions de dollars auprès du secteur privé et d'organismes non fédéraux. En contrepartie, le Gouvernement du Canada fournira une contribution équivalente à celle recueillie, dollar pour dollar. La Fondation appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada.

#### **À propos de la Société Huntington du Canada**

La Société Huntington du Canada est un organisme sans but lucratif qui cherche à maximiser la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie de Huntington (MH) en offrant des services de soutien, en expliquant la maladie de Huntington et en favorisant l'avancement de la recherche d'un moyen de retarder la progression ou d'éradiquer la MH.

L'objectif ultime des efforts de recherche dans le domaine de la maladie de Huntington est de trouver des traitements qui inversent, ralentissent ou arrêtent la progression de la maladie. La Société Huntington du Canada (SHC) est l'un des éléments clés de ces efforts et y joue un rôle essentiel. La Société investit dans d'excellents projets prometteurs de recherche, revus par des pairs et susceptibles de conduire à des traitements viables de la MH. Depuis 1973, la Société s'associe à des organisations de calibre mondial en vue de tirer profit des meilleures ressources et expertises pouvant influencer positivement sur la tournure que prendra la recherche sur la maladie de Huntington au Canada et dans le monde.

La Société a réussi à développer une masse critique de recherche sur la MH au Canada. Nos investissements au Canada et nos collaborations de recherche internationales ont permis d'approfondir nos connaissances de la maladie de Huntington et ont aidé à raccourcir le délai entre la découverte et la commercialisation de médicaments capables de ralentir et prévenir la MH.

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Justification .....</b>                               | <b>3</b>  |
| <b>Renseignements sur les subventions .....</b>          | <b>4</b>  |
| <b>Utilisation des fonds .....</b>                       | <b>4</b>  |
| <b>Admissibilité.....</b>                                | <b>5</b>  |
| <b>Critères d'évaluation .....</b>                       | <b>6</b>  |
| <b>Processus d'examen .....</b>                          | <b>7</b>  |
| <b>Comment présenter une demande .....</b>               | <b>8</b>  |
| <b>Calendrier.....</b>                                   | <b>8</b>  |
| <b>Atelier / téléconférence d'information .....</b>      | <b>8</b>  |
| <b>Sections de la demande détaillée.....</b>             | <b>8</b>  |
| <b>Confidentialité et propriété intellectuelle .....</b> | <b>12</b> |
| <b>Rapports, communications et évaluation.....</b>       | <b>12</b> |
| <b>Pour obtenir d'autres renseignements.....</b>         | <b>13</b> |

## Justification

La santé du cerveau constitue l'un des plus graves enjeux de santé auxquels sont confrontés les Canadiens. Le tiers de la population, soit 11 millions de personnes, devra composer avec une maladie psychiatrique, un trouble neurologique ou encore une lésion cérébrale ou médullaire à un moment donné. Les progrès accomplis grâce à la recherche sur le cerveau permettent de mieux cerner l'étiologie de ces problèmes, de mieux les diagnostiquer, dépister et traiter, mais aussi d'améliorer les soins de première ligne ainsi que les services de soutien social.

La maladie de Huntington (MH) est causée par une répétition supérieure à la normale du trinuécléotide CAG du gène *Huntingtin* (HTT), ce qui engendre l'expression d'une protéine mutante aux propriétés pathophysiologiques. Cette affection autosomique dominante touche une personne sur 7 300 (Fisher & Hayden, 2014) et les troubles moteurs, cognitifs et psychiatriques qui y sont associés sont bien visibles. D'ailleurs, la qualité de vie des patients et de leurs aidants se détériore gravement et ne cesse de périliter au fil de l'évolution de la maladie. Aujourd'hui, la prise en charge de la MH se limite au traitement des symptômes, car il n'existe toujours pas de traitement modificateur de la maladie.

Il importe donc d'élucider les principaux mécanismes pathogènes à l'origine de la MH afin de développer des traitements qui inversent, ralentissent ou arrêtent la progression de la maladie. Plusieurs facettes demeurent mal comprises, notamment : les effets de la mutation sur le cours de la maladie qui mènent à des modifications physiologiques et à un diagnostic clinique, les facteurs de modulation qui influencent l'évolution de la maladie, la découverte et la validation de biomarqueurs qui décèlent l'apparition de la MH et son évolution pré- et post-traitement, ainsi que de nouveaux protocoles d'essais cliniques.

Les causes génétiques connues de la MH offrent une bonne occasion d'étudier la MH en soi, mais également par rapport à d'autres maladies neurodégénératives comme la SLA, la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson. Ainsi, la MH révélera davantage ses secrets avec l'arrivée de nouvelles disciplines de recherche qui jetteront un éclairage nouveau sur les maladies neurodégénératives.

Pour approfondir notre savoir sur tous les aspects de ces troubles, avec un accent particulier sur la MH, **la Fondation Brain Canada cofinancera avec la Société Huntington du Canada des travaux destinés à établir des réseaux virtuels cliniciens-chercheurs-patients de la maladie de Huntington (MH)**. Le réseau mettra en rapport les cliniciens, les chercheurs et les patients dont la collaboration mutuelle accélérera le cycle de création de nouveaux traitements efficaces qui ralentissent ou arrêtent la progression de la MH. Ce projet concerté fera appel à plusieurs disciplines et plusieurs chercheurs en mobilisant des experts (p. ex. : généticiens, bioinformaticiens et autres) qui exploiteront des technologies émergentes. En outre, d'autres chercheurs spécialisés dans les maladies neurodégénératives comme la SLA, la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson, entre autres, collaboreront au projet afin d'approfondir les notions relatives aux traitements potentiels de la MH et autres troubles neurodégénératifs.

## Renseignements sur les subventions

Ce concours comporte une enveloppe de 900 000 \$ versée sur une période de trois ans qui servira à subventionner un projet multidisciplinaire.

Le projet de recherche IRMC d'une durée de trois ans vise à mettre en rapport les cliniciens, les chercheurs et le milieu de la maladie de Huntington (MH) de manière à établir concrètement un réseau de collaboration virtuel entre les cliniciens, chercheurs et patients. Dans le cadre de cette subvention, le milieu de la MH inclut les patients ayant reçu un diagnostic clinique de MH, les membres de leur famille ainsi que les personnes génétiquement exposées à la mutation associée à la MH et les personnes qui y ont succombé.

La demande doit notamment aborder les sujets suivants :

- Enrichissement des connaissances sur la MH afin, notamment, de mettre au point des médicaments, de raffiner les essais cliniques ou d'améliorer les soins aux patients afin de ralentir ou de prévenir les mécanismes responsables de l'apparition ou de la progression de la MH.
- Exécution à parts égales de travaux de recherche fondamentale et cliniques afin de transformer une découverte en traitement efficace. Il peut s'agir de projets à n'importe quel stade du cycle de création d'un médicament, cependant les activités cliniques doivent être clairement décrites.
- Travaux de recherche biologique chez l'humain, au-delà des modèles animaux ou cellulaires de la MH.
- Selon le stade de développement vers un traitement efficace, emploi d'une stratégie axée sur le patient qui privilégie l'apport et la participation du milieu de la MH.
- Stratégie décrivant clairement la manière dont les chercheurs, les cliniciens et le milieu de la MH seront mis en rapport. Équipe de recherche multidisciplinaire qui peut également s'attarder à un autre trouble neurodégénératif pertinent, dans la mesure où celui-ci renforce la stratégie de recherche globale sur la MH. L'équipe peut inclure une variété d'experts, notamment des généticiens, bioinformaticiens et autres spécialistes capables d'élaborer des modèles de maladie à partir de données cliniques, moléculaires, génomiques ou de réponse à un médicament, des bioingénieurs et autres intervenants qui peuvent favoriser la cueillette de données précises et normalisées auprès de personnes porteuses de la MH, ou des chercheurs cliniques qui ont accès à des données génétiques, génomiques ou de réponse à des médicaments.

## Utilisation des fonds

Les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la recherche faisant l'objet de la subvention et les bénéfices qui en découlent doivent être directement attribuables à la subvention IRMC.

Les subventions IRMC ne sont pas renouvelables.

## Coûts admissibles

Les subventions IRMC peuvent être utilisées pour soutenir tous les coûts de fonctionnement du projet de recherche, notamment :

- les fournitures et le matériel;
- les services particuliers et frais d'utilisation;
- l'entretien d'équipement essentiel;
- les déplacements des membres de l'équipe et des stagiaires pour les réunions de collaboration et la présentation des résultats;
- les coûts de publication;
- la rémunération du personnel technique;
- les allocations aux stagiaires, patients et soignants faisant partie de l'équipe de recherche; et
- l'équipement neuf qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet.

## Coûts non admissibles

- Les salaires et honoraires des chercheurs (y compris le chercheur principal et les cochercheurs qui présentent une demande de subvention IRMC).
- Les frais généraux associés à la gestion du projet de recherche.

Veillez prendre note que cette liste n'est pas exhaustive et que la Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada peuvent juger toute autre dépense admissible ou inadmissible. Veuillez communiquer avec la Fondation Brain Canada pour obtenir de plus amples renseignements sur l'admissibilité de toute autre dépense.

## Admissibilité

- Cette possibilité de financement est offerte aux équipes de deux chercheurs ou plus qui sont admissibles à présenter une demande de bourse de recherche auprès d'un organisme subventionnaire fédéral (IRSC, CRSNG et CRSH). Les chercheurs doivent également posséder l'expérience et l'expertise nécessaires pour constituer une équipe multidisciplinaire qui formera les réseaux virtuels cliniciens-chercheurs-patients de la maladie de Huntington.
- Les équipes doivent compter un chercheur principal et au moins un cochercheur. Un ou plusieurs collaborateurs peuvent également s'y joindre.
  - Le chercheur principal sera responsable des communications entre les membres du réseau virtuel et avec les partenaires de financement. Il rendra des comptes sur les activités de recherche de l'équipe et sur l'utilisation des fonds par le biais d'un rapport d'étape et financier annuel.
  - Un cochercheur est une personne qui contribue directement aux activités de recherche proposées.
  - Un collaborateur est une personne qui contribue indirectement aux activités de recherche proposées en fournissant des services précis, notamment l'accès à de l'équipement, la fourniture de réactifs, une formation sur des techniques spécialisées, des analyses statistiques, l'accès à une population de patients, etc. Pour consolider

les équipes et faciliter la mise en pratique des résultats de leur recherche, les collaborateurs du gouvernement, du secteur privé et d'autres pays sont également les bienvenus.

- Les équipes doivent être multidisciplinaires et les chercheurs peuvent provenir d'un ou de plusieurs établissements de recherche. Les membres de l'équipe doivent posséder l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien le projet de recherche proposé, notamment, à tout le moins, un chercheur et un clinicien.
- Les équipes sont invitées à inclure des chercheurs à tous les stades de leur carrière, ainsi que des chercheurs en neurosciences et d'autres horizons qui souhaitent utiliser leur expertise pour s'attaquer aux problèmes de neurodégénérescence.
- Les membres de l'équipe doivent être principalement Canadiens. Cependant, l'équipe peut inclure un (et uniquement un) chercheur international travaillant dans un établissement à l'étranger, dans la mesure où aucun autre Canadien ne possède l'expertise ou les compétences nécessaires à l'accomplissement de la recherche proposée. À noter :
  - Le terme « chercheur international » désigne un chercheur qui exécute plus de la moitié de son travail à l'étranger.
  - La Fondation Brain Canada financera uniquement la portion des travaux menés dans des établissements canadiens admissibles au financement par les organismes subventionnaires fédéraux. Cependant, les fonds peuvent servir à obtenir des biens et services à l'étranger aux fins d'exécution du projet, dans la mesure où ces biens et services ne sont pas offerts au Canada.
  - Les fonds provenant de la Société Huntington du Canada peuvent servir à soutenir le travail accompli par le chercheur international dans un établissement à l'étranger.
  - Les chercheurs principaux peuvent se renseigner sur les limites de compensation d'un chercheur international auprès de la Fondation Brain Canada ou de la Société Huntington du Canada.

## Critères d'évaluation

### **Innovation (dans sa dimension transformatrice)**

Projet qui permet d'acquérir de nouvelles connaissances afin d'accélérer le cycle de création de nouveaux traitements de la MH efficaces, tout en s'appuyant sur des bases scientifiques solides et une idée réalisable sur le plan technique. Les travaux de recherche intègrent des considérations relatives au genre et au sexe, le cas échéant.

### **Solidité du réseau virtuel cliniciens-chercheurs-patients de la maladie de Huntington ainsi créé**

Les membres de l'équipe possèdent l'expertise et la structure organisationnelle nécessaires pour établir un réseau conforme aux objectifs du projet.

## **Niveau de participation du milieu de la MH**

Participation des intervenants du milieu de la MH à tous les stades de recherche du projet. Les projets peuvent viser n'importe quel stade de découverte ou de développement, et peuvent inclure un ou plusieurs segments du stade en question. Le projet doit mettre l'accent sur la recherche biologique chez l'humain, au-delà des modèles animaux ou cellulaires de la MH.

## **Incidence potentielle**

La probabilité que les travaux de recherche mènent à de nouveaux traitements qui ralentissent ou arrêtent les processus responsables de l'apparition ou de la progression des symptômes cliniques de la MH et peut-être même d'autres troubles comme la SLA, la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson. Les aspects touchés incluent, entre autres :

- meilleures cibles thérapeutiques grâce à l'élucidation des mécanismes et de la modulation de la MH;
- essais cliniques améliorés et nouveaux protocoles d'étude basés sur des critères et biomarqueurs validés grâce à l'élucidation des mécanismes et de la physiopathologie de la MH;
- meilleure prise en charge de la maladie grâce à l'élucidation de la physiopathologie de la MH qui permet de prendre des décisions éclairées quant aux soins à administrer au patient.

## **Processus d'examen**

Toutes les demandes détaillées seront examinées par au moins deux examinateurs experts et par deux membres du comité de sélection des demandes détaillées, provenant du Canada et de l'étranger et possédant une vaste expérience et une grande expertise en sciences du cerveau, qui ne font pas partie des candidats. Cela permettra d'assurer que toutes les propositions financées sont évaluées en fonction des mêmes normes d'excellence.

La Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada inviteront les candidats à suggérer des personnes qui pourraient faire partie du comité de sélection ou qui pourraient jouer le rôle d'examineur expert chargé de fournir au comité de sélection des conseils de spécialiste sur des demandes en particulier. Le comité de sélection accordera une note de mérite à chaque demande et il recommandera à la Fondation Brain Canada et à la Société Huntington du Canada d'accorder du financement aux demandes qui ont reçu une note de mérite suffisamment élevée.

Les candidats recevront des commentaires écrits des examinateurs experts et des membres du comité de sélection dont l'anonymat sera préservé. Cependant, si tous les examinateurs sont d'avis qu'une proposition n'est pas concurrentielle, la demande détaillée ne fera pas l'objet d'une discussion plus poussée du comité de sélection et les candidats ne recevront pas de notes de discussion de la part du comité. L'évaluation de la demande détaillée par le comité de sélection est sans appel.

## Comment présenter une demande

Les chercheurs principaux sont priés de communiquer avec la Fondation Brain Canada ([programs@braincanada.ca](mailto:programs@braincanada.ca)) pour obtenir des renseignements concernant le processus de demande de financement. Toutes les demandes détaillées doivent être présentées à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada ([https://braincanada.smartsimple.ca/s\\_Login.jsp](https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp)). Le chercheur principal doit dûment remplir tous les champs du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada avant 16 h HNE aux dates ci-dessous.

## Calendrier

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| Appel de demandes                                 | 1 <sup>er</sup> décembre 2016 |
| Atelier / téléconférence d'information            | 22 décembre 2016              |
| Remise des demandes                               | 16 h HNE, le 2 février 2016   |
| Examen des demandes par des pairs                 | Fin du mois de mars 2017      |
| Prise de décision et avis d'octroi du financement | Mi-avril 2017                 |
| Commencement du financement                       | Mi-juin 2017                  |

## Atelier / téléconférence d'information

Un atelier d'information aura lieu par téléconférence le 22 décembre 2016 pendant lequel les candidats pourront se renseigner sur cet appel de demandes. À ce moment, les candidats auront l'occasion d'envisager une collaboration avec d'autres chercheurs dans le domaine de la neurologie. D'ailleurs, nous recommandons fortement aux candidats de participer à cet atelier d'information. Pour s'inscrire à l'atelier, les chercheurs principaux doivent remettre le titre et un résumé de leur projet (en 200 mots) à la Fondation Brain Canada ([programs@braincanada.ca](mailto:programs@braincanada.ca)) au plus tard à **16 h HNE, le 18 décembre 2016**.

## Sections de la demande détaillée

Les exigences de mise en forme de la demande détaillée sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Arial ou Georgia 12 points. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. Les candidats ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur demande est présentée dans le format adéquat et qu'elle est reçue avant la date limite. Les demandes reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées.



### **Sommaire du projet** (*maximum de 1 000 mots*)

- Titre du projet.
- Dates du début et de fin du projet (choisir des dates dans un délai de 36 mois).
- Écrire jusqu'à dix mots clés décrivant le projet.
- Résumer le projet de recherche et ses objectifs en mettant l'accent sur ses caractéristiques novatrices et sur sa faisabilité technique, ainsi que sa position dans le cycle de création de nouveaux traitements. Il est également important de montrer comment ce projet est réalisable dans le respect des délais et des fonds provenant de la subvention IRMC demandée.

### **Membres de l'équipe**

- Si les codemandeurs de votre équipe ne sont pas déjà inscrits, les prier de s'inscrire en accédant au Système de gestion des subventions de la Fondation Brain Canada ([https://braincanada.smartsimple.ca/s\\_Login.jsp](https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp)). Les candidats inscrits recevront un NIP qui apparaîtra sous leur « profil personnel » et l'accès leur sera accordé aux fins de rédaction de la demande avec le chef d'équipe.
- Ajouter jusqu'à concurrence de dix membres en inscrivant leur NIP de la Fondation Brain Canada et leur nom de famille.
- Si l'équipe compte plus de dix membres, choisir les dix personnes les plus essentielles au projet.
- Publications du chercheur principal et des cochercheurs : Pour un maximum de dix cochercheurs, indiquer jusqu'à cinq publications, dont au moins trois depuis 2010. Par « publication », on entend n'importe quel type de document ou de support, papier ou électronique, qui illustre le mieux l'expérience de recherche pertinente du membre, son expertise et ses réalisations. Idéalement, ces publications décrivent les idées et les découvertes qui défient les paradigmes, et contiennent des exemples d'application efficace de transfert des connaissances liées aux conclusions de la recherche et démontrent la capacité du candidat de contribuer au projet de recherche proposé. Donner une brève raison du choix de chacune des publications. Inclure le DOI, URL ou PMID des publications, ou encore un lien à un fichier Dropbox, lorsqu'il y a lieu, pour faciliter l'accès aux examinateurs. Par « publication », on entend n'importe quel type de document ou de support, papier ou électronique.
- Expliquer le rôle des stagiaires dans le cadre du projet, le cas échéant, et les possibilités d'apprentissage particulières qui leur seront offertes (joindre en annexe).

### **Sommaire vulgarisé** (*maximum de 300 mots*)

Texte vulgarisé qui se prête bien à une publication destinée au grand public.

### **Proposition** (*maximum de 15 pages incluant les figures et légendes*)

Les renseignements suivants doivent figurer dans la proposition et ils doivent être structurés en fonction des critères d'évaluation (innovation, solidité du réseau virtuel cliniciens-chercheurs-

patients de la maladie de Huntington ainsi créé, niveau de participation du milieu de la MH et incidence).

1. Objectifs précis à atteindre d'ici la fin de la période subventionnée.
2. Les raisons qui motivent le démarrage du projet, notamment :
  - Décrire clairement les caractéristiques uniques et novatrices du projet et la façon dont il engage la participation du milieu de la maladie de Huntington.
  - Expliquer en quoi le projet maximise les perspectives de découverte et de recherche translationnelle de manière à accélérer le cycle de création de nouveaux traitements efficaces, tout en approfondissant nos connaissances sur les traitements de la MH chez l'humain.
  - Décrire la façon dont le projet mettra au jour de nouvelles disciplines de recherche sur la MH et, le cas échéant, favorisera la collaboration avec des chercheurs qui s'intéressent à d'autres maladies neurologiques.
  - Résumer les résultats dégagés précédemment par les membres de l'équipe et autres parties prenantes de ce projet.
3. Le plan de travail, notamment :
  - La façon, les méthodes et techniques qui seront utilisées pour mettre en rapport les cliniciens et les chercheurs ainsi que les chercheurs avec le milieu de la maladie de Huntington (MH) de manière à établir concrètement un réseau de collaboration virtuel entre les cliniciens, chercheurs et patients.
  - Énumérer les jalons prévus : principales étapes qui mènent à l'atteinte des objectifs finaux et date d'achèvement de chacune.
  - Présenter les écueils ou obstacles ainsi que la façon de les surmonter.
  - Méthodes qui démontreront comment les résultats du projet permettront de ralentir ou d'arrêter les processus responsables de l'apparition ou de la progression des symptômes cliniques de la MH et peut-être même d'autres troubles comme la SLA, la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson.
  - Résultats qui seront dégagés du projet et moyen par lequel ils seront communiqués aux parties prenantes.
  - L'incidence prévue du réseau de collaboration virtuel cliniciens-chercheurs-patients de la maladie de Huntington.

**CV du chercheur principal et des cochercheurs** - pas plus de 10 (maximum de 2 pages chacun) :

- Décrire la formation scolaire et le parcours professionnel, les prix et distinctions, l'expérience de travail sur des projets concertés, le titre et la date des principales subventions décrochées au cours des cinq dernières années, ainsi que les plus importantes publications pertinentes.
- Fournir un lien URL à un *curriculum vitae* hébergé sur un site institutionnel ou équivalent (p. ex. : profil Google Scholar, CCV).
- Préciser le nombre d'heures que le membre consacra en moyenne au projet hebdomadairement.

- En ce qui concerne les autres membres de l'équipe, il suffit de présenter leur nom, titre de poste et affiliation ainsi qu'un lien URL ou Dropbox à leur CV.

### **Budget**

- Dresser un budget annuel pour le projet. Le budget total doit être réparti également sur les trois années faisant l'objet de la subvention.
- Présenter uniquement le budget des principaux postes :
  - la rémunération du personnel technique;
  - les allocations aux stagiaires. Si les stagiaires doivent être subventionnés, il faudra ajouter en annexe une description du rôle précis des stagiaires dans le cadre du projet ainsi qu'une justification des possibilités d'apprentissage particulières qui leur sont offertes;
  - l'entretien d'équipement essentiel ou qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet;
  - les fournitures et le matériel;
  - les services particuliers et frais d'utilisation, la compensation des participants;
  - les déplacements des membres de l'équipe et des stagiaires pour les réunions de collaboration et la présentation des résultats; et
  - les coûts de publication.
- Le montant pour chaque poste ainsi que la somme des postes doivent être arrondis au multiple de 1 000 \$.

**Dépenses inadmissibles dans le cadre de la subvention IRMC accordées par la Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada : le salaire des personnes qui ne font pas partie du personnel technique ou des stagiaires, les paiements aux cliniciens qui recrutent les sujets et les frais généraux d'un établissement.**

### **Pièces jointes :**

- références;
- liste d'au plus 10 membres, le cas échéant; et
- lettres de soutien, le cas échéant.

### **Renseignements facultatifs :**

- Indiquer les noms et les coordonnées d'un maximum de trois personnes qui ne sont pas en conflit d'intérêts et qui ont la compétence pour examiner la demande détaillée.
- Indiquer les noms et les coordonnées d'un maximum de trois personnes auxquelles la demande détaillée ne devrait pas être transmise pour examen.

Les examinateurs seront choisis par la Fondation Brain Canada, qui prend ces suggestions et autres recommandations en compte.

## Attestation et signatures

- Pour être admissible, la demande doit être signée par le chercheur principal et tous les membres clés de l'équipe et elle doit être présentée avant la date limite.
- Signatures de responsables d'établissements : La demande doit être signée par les responsables de chaque établissement dans lequel les membres de l'équipe mèneront les travaux de recherche et les demandeurs doivent veiller à obtenir ces signatures en temps opportun.

## Plan de dissémination des données :

- La demande doit décrire la stratégie de dissémination des données obtenues grâce à la subvention IRMC au sein du milieu de la MH et autres groupes d'intérêt.

## Confidentialité et propriété intellectuelle

La Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada conserveront tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement. Des mesures raisonnables seront prises pour préserver leur confidentialité. Seuls les examinateurs, les membres et les observateurs du comité de sélection et les commanditaires qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents. Les demandes qui donneront lieu à du financement seront conservées afin d'établir la comparaison entre les résultats prévus et les résultats réels, dans le cadre de l'évaluation finale du Fonds canadien de recherche sur le cerveau.

La Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada ne réclament aucun droit sur la propriété intellectuelle des résultats de la recherche qu'elles financent, et elles s'attendent à ce que ses fonds soient utilisés pour créer une propriété intellectuelle mise au point et commercialisée selon les politiques des établissements où se déroulent les travaux de recherche. Le chercheur principal et les cochercheurs doivent régler la question de la propriété intellectuelle avec leurs partenaires de financement avant de présenter une demande.

## Rapports, communications et évaluation

À titre de condition du financement annuel continu des subventions IRMC, la Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada exigent un bref rapport d'étape annuel narratif et financier du chercheur principal, décrivant l'utilisation des fonds, les réalisations et les incidences du projet ainsi que les difficultés affrontées et les mesures prises pour les surmonter. À la suite de l'examen du rapport d'étape et financier par la Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada, si les progrès sont jugés satisfaisants, le financement sera maintenu. Si la Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada estiment qu'un rapport d'étape est douteux, elles en discuteront avec l'équipe et pourront prolonger la période au cours de laquelle les fonds seront disponibles, ou décider d'annuler tout financement supplémentaire. Des précisions sur la manière de présenter les rapports seront envoyées aux équipes financées.

Pour permettre à la Fondation Brain Canada de communiquer les bénéfices tangibles que rapporte le Fonds canadien de recherche sur le cerveau à la population canadienne, les membres de l'équipe doivent communiquer avec la Fondation Brain Canada et la Société Huntington du

Canada avant la publication, la parution ou la diffusion publique des résultats probants de la recherche obtenus grâce à la subvention, de façon à pouvoir préparer un communiqué de presse ou une autre forme de publicité. Tout embargo sera strictement respecté. Toute publication, communiqué ou présentation des résultats de la recherche doit mentionner le financement accordé par la Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada (comme convenu entre la Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada).

À la fin du présent concours du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, la Fondation Brain Canada voudra faire la preuve que les investissements effectués par le gouvernement fédéral et la Société Huntington du Canada ont donné des résultats exceptionnels. Il incombe à la Fondation Brain Canada de s'assurer que chaque subvention et projet produise les résultats et les effets attendus. Pour ce faire, une somme équivalente à 10 % du financement de la dernière année sera retenue et sera retournée à la réception d'un rapport de fin de projet satisfaisant qui décrit les résultats et incidences actuels et prévus du projet de recherche IRMC.

### Pour obtenir d'autres renseignements

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour toutes questions :

- Sur le concours et processus de demande lié au IRMC de la Fondation Brain Canada et la Société Huntington du Canada, veuillez écrire à l'adresse [programs@braincanada.ca](mailto:programs@braincanada.ca).
- La Fondation Brain Canada accusera réception des demandes détaillées par courriel dans un délai de deux jours ouvrables. Veuillez écrire à l'adresse [programs@braincanada.ca](mailto:programs@braincanada.ca) si vous ne recevez pas d'accusé de réception.
- Sur la Fondation Brain Canada et le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, visitez le site <http://braincanada.ca/fr/>.
- Sur la Société Huntington du Canada, visitez le site <http://www.huntingtonsociety.ca/language/fr/>.
- Transmettez vos questions à la Société Huntington du Canada à l'adresse [info@huntingtonsociety.ca](mailto:info@huntingtonsociety.ca).